ASSOCIATION ANGEVINE DE PARENTS ET D'AMIS D'ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP A.A.P.A.I.

Association Loi 1901
28, rue de la Gibaudière
49124 SAINT-BARTHÉLÉMY D'ANJOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

ASSOCIATION ANGEVINE DE PARENTS
ET D'AMIS D'ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP
A.A.P.A.I.
Association Loi 1901

28 rue de la Gibaudière
49124 SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'ASSOCIATION ANGEVINE DE PARENTS ET D'AMIS D'ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP-A.A.P.A.I. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenus et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de d'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

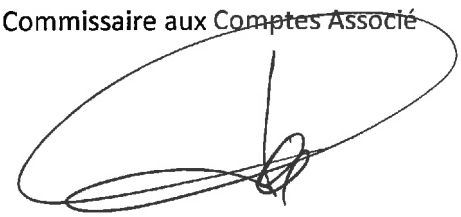
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 18 mai 2018

SAS SOREX
Commissaire aux Comptes

David RENOU
Commissaire aux Comptes Associé



Stéphane GRENOUILLEAU
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social



ETATS FINANCIERS

ANNEXES

BILAN SIMPLIFIE

31/05/2018

AAPAI CONSOLIDE 2017

Actif immobilisé		Brut		Du 01/01/2017 au 31/12/2017 Amortis., prov.	Net	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 Net
Capital souscrit non appelé	AA					
Frais d'établissement	AB		AC			
Frais de recherche et développement	AD		AE			
Concessions, brevets et droits similaires	AF	84 374	AG	65 841	18 533	25 293
Fonds commercial	AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles	AJ	9 822	AK	9 822	0	1 052
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM			
Terrains	AN	960 304	AO	305 708	654 596	707 462
Constructions	AP	14 202 637	AQ	8 435 324	5 767 313	6 045 156
Installations techniques, matériel et outil. industriels	AR	2 454 678	AS	1 590 603	864 075	883 862
Autres immobilisations corporelles	AT	2 016 924	AU	1 553 421	463 503	431 835
Immobilisations en cours	AV	369 526	AW		369 526	0
Avances et acomptes	AX		AY		0	0
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD	1 113	BE		1 113	1 113
Prêts	BF	10	BG		10	10
Autres immobilisations financières	BH	26 561	BI		26 561	19 412
TOTAL (I)	**BJ**	**20 125 949**	**BK**	**11 960 719**	**8 165 230**	**8 115 195**

Actif circulant		Brut		Amortis., prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnements	BL	18 370	BM		18 370	22 972
En cours de production de biens	BN		BO			
En cours de production de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises	BT	90 122	BU		90 122	95 789
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
Clients et comptes rattachés	BX	1 775 695	BY	2 333	1 773 362	1 756 644
Autres créances	BZ	573 545	CA		573 545	489 254
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	294 915	CE		294 915	246 058
Disponibilités	CF	3 011 341	CG		3 011 341	3 188 891

Comptes de régularisation		Brut		Amortis., prov.	Net	Net
Charges constatées d'avance	CH	15 454	CI		15 454	10 409
TOTAL (II)	**CJ**	**5 779 442**	**CK**	**2 333**	**5 777 109**	**5 810 017**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	CL					
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM					
Ecarts de conversion actif (V)	CN	0			0	93 639
TOTAL GENERAL (I à V)	**CO**	**25 905 391**		**11 963 052**	**13 942 339**	**14 018 851**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

BILAN SIMPLIFIE

31/05/2018

AAPAI CONSOLIDE 2017

Capitaux propres		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Fonds associatif sans droit de reprise	DA	1 952 394	2 111 835
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)	DC		
Réserve légale	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves règlementées	DF		
Autres réserves	DG	6 247 683	5 717 380
Report à nouveau	DH	-1 021 659	-912 873
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**DI**	**329 507**	**524 561**
Subvention d'investissement	DJ	175 214	176 611
Provisions règlementées	DK	458 136	435 499
TOTAL (I)	**DL**	**8 141 275**	**8 053 013**

Autres fonds propres		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	**DO**		

Provisions pour risques et charges		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Provisions pour risques	DP	238 177	311 429
Provisions pour charges	DQ	3 128	3 128
TOTAL (III)	**DR**	**241 305**	**314 557**

Dettes		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	3 427 504	3 497 336
Emprunts et dettes financières divers	DV	7 986	7 544
Avances et acomptes reçues sur commande en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	489 082	600 438
Dettes fiscales et sociales	DY	1 445 205	1 356 890
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	56 900	5 690
Autres dettes	EA	126 856	173 434
Produits constatés d'avance	EB	6 226	9 949
TOTAL (IV)	**EC**	**5 559 759**	**5 651 281**
Ecart de conversion passif (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	**EE**	**13 942 339**	**14 018 851**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

31/05/2018

AAPAI CONSOLIDE 2017

Produits d'exploitation		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Ventes de marchandises	210	101 188	99 826
Production vendue	214	3 509 840	3 320 720
Production stockée	222		
Production immobilisée	224	7 868 252	7 830 765
Subventions d'exploitation reçues	226	0	0
Autres produits	230	4 432 691	4 509 596
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	**232**	**15 911 971**	**15 760 907**

Charges d'exploitation		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Achats de marchandises (y compris les droits de douane)	234	75 048	69 077
Variation de stock (marchandises)	236	-413	-2 951
Achats de matières premières et autres approvisionnements	238	999 825	922 733
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	240	10 682	2 433
Autres charges externes	242	2 197 894	2 234 562
Impôts, taxes et versements assimilés	244	431 104	481 793
Rénumérations du personnel	250	7 468 350	7 337 318
Charges sociales	252	2 951 909	2 937 980
Dotations aux amortissements	254	1 012 936	994 733
Dotations aux provisions	256	33 662	25 499
Autres charges	262	108 970	116 942
Total des charges d'exploitations (II)	**264**	**15 289 967**	**15 120 119**

1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**270**	**622 004**	**640 788**

Produits et Charges divers		Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Produits financiers (III)	280	109 866	169 341
Produits exceptionnels (IV)	290	238 249	246 811
Bénévolat (V)	302	169 926	0
Charges financières (VI)	294	147 099	229 094
Charges exceptionnelles (VII)	300	505 997	288 700
Personnel bénévole (VIII)	301	169 926	0
Impôts sur les bénéfices (IX)	306		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+ IV+V) - Charges (II+VI+VII+VIII+ IX)	**310**	**317 023**	**539 146**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 ANNEXES

AU BILAN AVANT REPARTITION DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ET AU COMPTE DE RESULTAT
du 01.01.2017 au 31.12.2017

TOTAL DU BILAN	**13 942 339 Euros**
EXCEDENT	**317 023 Euros**
Durée de l'exercice	**12 Mois**

Les notes et tableaux ci-après N°00 à 14 font partie intégrante des comptes annuels

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

I PRINCIPES GENERAUX

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code du Commerce retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

II METHODES COMPTABLES UTILISEES

Les règles comptables relatives aux actifs et aux amortissements par composants, issues des règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 sont appliquées de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les immobilisations correspondent aux éléments identifiables du patrimoine, contrôlés par l'entité et procurant des avantages économiques futurs.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en fonction des éléments principaux qui les composent (composants) et qui ont une durée réelle d'utilisation différente de l'immobilisation principale. Seuls les composants représentant un élément substantiel d'une immobilisation doivent être identifiés.

Méthode rétrospective
Pour la première application au 1er janvier 2005 de la méthode des amortissements par composants, il a été retenu la méthode « rétrospective » de reconstitution du coût historique amorti sur la base de la durée réelle d'utilisation pour les immeubles.

Les immobilisations décomposables à l'origine sont amorties sur la durée réelle d'utilisation propre à chaque composant. Lorsque la durée réelle d'utilisation de la structure est plus longue que la durée d'usage fiscale, l'amortissement comptable calculé sur la durée réelle d'utilisation est complété par une dotation exceptionnelle aux amortissements dérogatoires dont la contrepartie est un compte 145000 « Amortissements Dérogatoires » ; lorsque la durée réelle d'utilisation de la structure est plus courte, l'écart de dotation est comptabilisé en compte 116100 « Amortissements Comptables Excédentaires Différés » afin d'être en conformité avec les exigences du Conseil National de la Comptabilité (avis CNC n°2007-5 du 4 mai 2007) et l'instruction DGAS N°DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007.

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine, la mesure de simplification prévue pour les Petites et Moyennes Entreprises issue du règlement CRC 2005-09 a été appliquée. Ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscale et non sur la durée réelle d'utilisation, sans comptabilisation de l'amortissement dérogatoire.

Rappel des modes et durées d'amortissement :
Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou dégressif en respectant les règles fiscales en vigueur, en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Comptabilisation de la dette pour congés à payer :
Afin d'être en conformité avec les exigences du Conseil National de la Comptabilité (avis CNC n°2007-5 du 4 mai 2007) et l'instruction DGAS N°DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007, nous avons :

1. constaté au 31 décembre 2007, en moins dans les fonds propres (compte 114000 pour un montant de – 359.069,00 €), la dette pour congés à payer antérieure au 1er janvier 2007 qui était jusqu'à cette date neutralisée par un produit à recevoir,
2. constaté en compte 64 la variation annuelle des congés payés de l'exercice 2017.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances
Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les spécificités relatives aux traitements comptables :

- des subventions,
- des provisions pour risques et charges,
- des créances douteuses et irrécouvrables,
- du retraitement du résultat après reprise des excédents ou déficits N-2

font l'objet d'une information aux annexes 11 à 14, intitulées :

« AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS »

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 **Annexe n° 2**

IMMOBILISATIONS AU 31.12.2017

	A NOUVEAU début exercice	ACQUISITIONS exercice	CESSIONS exercice	SOLDE fin exercice
2050 Logiciels	77 934,36	6 439,20		84 373,56
2081 Autres immobilisations incorpo.	9 822,54			9 822,54
211 & 212 Terrains	1 127 736,18	56 899,38	224 331,81	960 303,75
2131+2135+2138 Bâtiments	14 766 319,58	502 510,90	1 066 193,17	14 202 637,31
215 Inst.Tech.Mat.Out	2 449 555,00	153 317,37	152 615,36	2 450 257,01
Autres Immo.corporelles				
2181 Immob.Ag.Am. divers	235 327,31			235 327,31
2182 Matériel Transport	945 205,38	173 363,85	53 505,05	1 065 064,18
2183 Matériel Bureau & infor.	205 945,82	17 525,52	3 250,18	220 221,16
2184 Mobilier	429 841,09	5 386,63	7 298,59	427 929,13
2185 Immob.TA	68 382,87			68 382,87
217 Animaux de service	4 421,23			4 421,23
23 Immobilisat. en cours	0,00	369 525,83		369 525,83
TOTAL 1	**20 320 491,36**	**1 284 968,68**	**1 507 194,16**	**20 098 265,88**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

271 Parts	1 112,89			1 112,89
274 Prêts	10,00			10,00
275 Dépôts & cautionnements	19 412,58	7 148,68		26 561,26
2751 Dépôt fonds garantie mutue	0,00			0,00
TOTAL 2	**20 535,47**	**7 148,68**	**0,00**	**27 684,15**

TOTAL ACTIF IMMOB.(1+2)	**20 341 026,83**	**1 292 117,36**	**1 507 194,16**	**20 125 950,03**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 **Annexe n°3**

AMORTISSEMENTS AU 31.12.2017

	A NOUVEAU Début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	SOLDE Fin exercice
Amortissements				
2805 Logiciels	52 641,19	13 199,68	0,00	65 840,87
28081 Autres immobilisations incorpo	8 770,34	1 052,20	0,00	9 822,54
2812 Terrains	420 274,45	45 413,94	159 980,03	305 708,36
28131+28135+28138 Bâtiments	8 721 164,46	617 676,11	903 516,44	8 435 324,13
28151 & 28154 Inst.Tech.Mat.Out	1 565 692,61	169 664,96	149 175,82	1 586 181,75
Autres Immo.corporelles				
28181 Immob.Ag.Am. divers	159 793,52	13 420,77	0,00	173 214,29
28182 Matériel Transport	729 379,23	109 436,06	50 799,03	788 016,26
28183 Matériel Bureau & infor.	181 091,66	15 731,68	3 250,18	193 573,16
28184 Mobilier	314 219,54	21 428,70	5 413,43	330 234,81
28185 Immob.TA	68 382,87	0,00	0,00	68 382,87
28170 Animaux de rapport	4 421,23	0,00	0,00	4 421,23
TOTAL	**12 225 831,10**	**1 007 024,10**	**1 272 134,93**	**11 960 720,27**
Amortissements dérogatoires				
145 Amortissements dérogatoires	**435 499,19**	**36 077,66**	**13 440,95**	**458 135,90**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 **Annexe n°4**

ETAT DES PLUS OU MOINS VALUES SUR ACTIF IMMOBILISE AU 31.12.2017

	Valeur d'actif	Amort. pratiqués	Valeur nette Comptable	Prix de cession	(+) ou (-) Value
ouv. infrastruct. camping	143 121,12	124 340,01	18 781,11	0,00	-18 781,11
ouv. infrastruct. centre équestre	5 601,62	4 284,38	1 317,24	0,00	-1 317,24
agenc. aménag. terrain camping	216 647,88	153 354,35	63 293,53	0,00	-63 293,53
agenc. aménag. terrain centre équ	7 683,93	6 625,68	1 058,25	0,00	-1 058,25
bâtiments camping	553 177,87	496 526,54	56 651,33	0,00	-56 651,33
igaac camping	297 274,69	241 233,76	56 040,93	0,00	-56 040,93
igaac centre équestre	68 350,75	37 945,13	30 405,62	0,00	-30 405,62
matériel camping	150 883,48	147 963,10	2 920,38	0,00	-2 920,38
matériel de transport camping	18 821,83	18 821,83	0,00	0,00	0,00
mobilier camping	7 298,59	5 413,43	1 885,16	0,00	-1 885,16
Renault 4008 YJ 49	15 933,22	15 933,22	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL GENERAL	**1 484 794,98**	**1 252 441,43**	**232 353,55**	**1 000,00**	**-231 353,55**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 **Annexe n°5**

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31.12.2017

	Montant Début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant Fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Prov. pour pertes de change	93 839,04		93 839,04	0,00
Prov. pour parcours insertion	19 200,00		11 993,37	7 206,63
Prov. pour impôts locaux	10 493,60	7 646,80		18 140,40
Prov. salaires ESAT	187 896,00	187 867,00	187 896,00	187 867,00
Prov. pour départ retraite	0,00	12 582,00		12 582,00
Prov. pour augmentation du point	0,00	12 381,37		12 381,37
Prov. pour charges à répartir	3 128,48			3 128,48
Total 1	**314 557,12**	**220 477,17**	**293 728,41**	**241 305,88**
Provisions pour dépréciation				
Sur comptes clients	1 027,55	1 305,85		2 333,40
Total 2	**1 027,55**	**1 305,85**	**0,00**	**2 333,40**
TOTAL GENERAL	**315 584,67**	**221 783,02**	**293 728,41**	**243 639,28**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		32 610,17	11 993,37	
- financières		0,00	93 839,04	
- exceptionnelles		189 172,85	187 896,00	

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 **Annexe n°6**

CREANCES ET DETTES AU 31.12.2017

ETAT DES CREANCES	BRUT	(-) d' 1 an	(+) d' 1 an
271-274 Participation-prêts	1 122,89		1 122,89
275 Autres immobilisations financières	26 561,26		26 561,26
411 Clients et comptes rattachés	1 772 892,86	1 772 892,86	
416 Clients douteux ou litigieux	2 802,36		2 802,36
421-425-426 Personnel et comptes rattachés	7 482,04	7 482,04	
401 Fournisseurs débiteurs	11 442,88	11 442,88	
445 Etat : taxe sur la valeur ajoutée	314 096,06	314 096,06	
467-468- 476 Créditeurs divers	240 524,23	240 524,23	
486 Charges constatées d'avance	15 454,04	15 454,04	
TOTAL	**2 392 378,62**	**2 361 892,11**	**30 486,51**

ETAT DES DETTES	BRUT	(-) d' 1 an	(+)1an (-)5ans	(+) de 5 ans
164 Emprunts	3 427 504,03	279 585,45	1 139 164,84	2 008 753,74
411 DDTE+ 419				
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 113,88			2 113,88
168 Emp.& Dettes financ.divers	5 871,88	5 871,88		
401-408 Fournisseurs et cptes rattachés	489 081,79	489 081,79		
421-422-428 Personnel et cptes rattachés	639 618,21	639 618,21		
43 Sécurité sociale et autres org.sociaux	584 906,19	584 906,19		
445 Etat : taxe sur la valeur ajoutée	172 998,04	172 998,04		
447-448 Etat : autres impôts et taxes	47 682,65	47 682,65		
404 Dettes s/immo.et cptes rattachés	56 899,66	56 899,66		
463+468+477 Autres dettes	126 856,39	126 856,39		
487 Produits const.d'avance	6 225,81	6 225,81		
TOTAL	**5 559 758,53**	**2 409 726,07**	**1 139 164,84**	**2 010 867,62**

Emprunts souscrits s/l'exercice	475 818,35
Emprunts remboursés s/l'exerc.	545 650,74

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 **Annexe n°7**

PRODUITS A RECEVOIR AU 31.12.2017

Autres Créances		**116 822,95**
remboursement mutuelle CE-Siège	12 091,85	
régul double prélèvement URSSAF	31 829,00	
régul trop URSSAF 2016	8 209,00	
cd49 accueil familial	2 606,00	
divers	62 087,10	
Autres créances financières		**2 977,88**
Crédit Mutuel intérêts financiers 4T17	2 977,88	
TOTAL		**119 800,83**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 **Annexe n°8**

CHARGES A PAYER AU 31.12.2017

Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit		**5 871,88**
Intérêts courus sur emprunts	5 871,88	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**36 436,24**
Fournisseurs, factures non parvenues	36 436,24	
Dettes fiscales et sociales		**815 299,00**
Dettes provisionnées pour CET et congés à payer	639 561,00	
Organismes sociaux, autres charges à payer	175 738,00	
Autres dettes		**82 498,26**
Charges à payer	82 498,26	
TOTAL		**940 105,38**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 **Annexe n°9**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31.12.2017

	CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		15 454,04		
DETAIL:				
Energie	1 035,18			
Abonnements documentation	39,00			
Assurance	13 036,51			
IJ	385,99			
Abonnement sécurité	400,00			
Cotisation	150,00			
Divers	407,36			
Produits d'exploitation				6 225,84
DETAIL:				
Indemnités Journalières encadrants			2 469,04	
Indemnités Journalières ouvriers			3 756,80	
TOTAL		**15 454,04**		**6 225,84**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017	Annexe n°10

Engagements financiers au 31 décembre 2017

Le montant des emprunts garantis par des hypothèques s'élève à **344 862 €.**

Le montant des emprunts garantis par des promesses d'hypothèques s'élève à **996 019 €.**

Le montant des emprunts garantis par privilège de prêteur de deniers s'élève à **575 767 €.**

Deux emprunts sont garantis par nantissement de **225 000 €** de placements au profit du Crédit Mutuel.

Par ailleurs, l'AAPAI garanti un prêt de **400 000 €,** accordé à la SCI Galiéni, par nantissement d'un contrat de capitalisation à hauteur de **300 000 €.**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS Annexe n°11

SUBVENTIONS

Les subventions d'investissements sont les subventions dont bénéficie l'association en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées.
Selon le plan comptable général, le compte 13 est destiné à la fois à faire apparaitre, au bilan, le montant des subventions d'investissements jusqu'à ce qu'elles aient rempli leur objet, et à permettre d'échelonner sur la durée d'amortissement de l'immobilisation subventionnée la constatation de l'enrichissement provenant de ces subventions.
Ces dernières sont rapportées au résultat au rythme des amortissements pratiqués. Le montant figurant au bilan correspond au montant net de la subvention non encore inscrite au compte de résultat.

Détail au 31 Décembre 2017

Etablissements	Nature	Montant Brut	Amortissement	Montant Net
ESAT Les Béjonnières	Subvention Région (acompte)	4 500	0	4 500
ESAT Les Béjonnières	Subvention Conseil général	28 250	0	28 250
Trav. Comm. Etang	Subvention Conseil général	84 222	64 077	20 145
Foyer Occupationnel	Subvention Conseil général	80 000	23 457	56 543
UPHV	Subvention Conseil général	80 000	22 857	57 143
Esat La Gibaudière	Subvention Kangoo électrique	10 000	1 367	8 633
	TOTAL	**286 972**	**111 758**	**175 214**

Reprise sur l'exercice (Amortissements)

		Au Début exercice	Reprise sur Résultat	A Fin exercice
Trav. Comm. Etang		59 866	4 211	64 077
Foyer occupationnel		20 494	2 963	23 457
UPHV		20 000	2 857	22 857
Esat La Gibaudière		0	1 367	1 367
	TOTAL	**100 360**	**11 398**	**111 758**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS Annexe n°12

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques de change

Au 31 décembre 2016, cette provision s'élevait à 93 839 €. Elle correspondait au risque potentiel de perte de change lié à un emprunt contracté en francs suisses. Cet emprunt ayant été converti en euros courant 2017, cette provision n'a plus de raison d'être et a été reprise sur l'exercice 2017.

Provision pour baisse d'activité en Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT)

Les établissements sociaux gérant un ESAT ont la possibilité de constater une provision pour faire face à une éventuelle diminution d'activité.

Cette provision est égale à 20% des rémunérations et des charges sociales y afférentes des ouvriers handicapés à la charge de l'ESAT et s'élève au 31 décembre 2017 à :

- pour l'ESAT Les Béjonnières : 43 684 €
- pour l'ESAT Gérard Corre : 45 224 €
- pour l'ESAT Les Trois Paroisses : 45 634 €
- pour l'ESAT La Gibaudière : 53 325 €

Provisions pour charges à répartir

Au 31 décembre 2013, un montant de 27 354 € avait été provisionné qui permettait de répartir sur plusieurs années le coût des évaluations externes. En 2014 et 2015, cette provision a fait l'objet de reprises respectivement pour 11 047 € et 13.179 €. Le solde au 31 décembre 2017 est de 3 128 €.

Autres provisions pour charges

- Une provision de 12 582 € est inscrite afin de couvrir le cout du départ en retraite d'une salariée en 2018.
- Une provision de 19 200 € a été comptabilisée en 2016 pour la poursuite des actions en faveur de la continuité des parcours et de l'insertion en milieu ordinaire des ouvriers d'ESAT. Ce montant a été financé en 2016 par l'ARS pour une dépense prévue sur 2017. Cette dépense ayant été réalisée en partie en 2017, la provision a fait l'objet d'une reprise à hauteur de 11 993,37 €.
- Un avenant à la CCN 66 portant la valeur du point à 3,77 € avec effet rétroactif au 1er février 2017 a été agréé et publié au JO en mars 2018. Le montant correspondant à l'année 2017 a été inscrit en provision pour 12 381,37 €.

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

Autres provisions pour risques
Une provision de 10 493 € a été inscrite en 2015 et 2016 pour couvrir des impôts locaux à prévoir pour le nouveau Foyer des Banchais. En 2017, ces impôts locaux n'ont pas fait l'objet d'un appel par la DGFP. La provision a été maintenue et une provision complémentaire de 7 646€ a été comptabilisée en 2017.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des dirigeants
En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 185 954 € en 2017.

Honoraires du Commissaire aux Comptes
En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code du Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers.
Au cours de l'exercice 2017 les montants des honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 8 964,24 € TTC.

Mise au rebut des actifs du camping et du centre équestre de Brissac.
Le Conseil d'Administration de l'AAPAI a décidé en 2017 la mise au rebut des actifs du camping et du centre équestre de Brissac à hauteur de 232 353 €. Les actifs correspondants ne représentent aucune valeur de revente et il a est décidé de n'en obtenir aucun rendement.

Apport au Fonds de dotation « Entreprendre pour la solidarité »
L'AAPAI est membre fondateur du Fonds de dotation « Entreprendre pour la solidarité » dont les statuts ont été signés le 4 juin 2009.
L'article 14 de ces statuts prévoit un règlement de fonctionnement qui précise au paragraphe 4 que les réserves bénéficiaires non affectées sont apportées pour les financements du fonds.
En conséquence, le résultat de l'exercice 2016 de l'AAPAI a été partiellement versé au Fonds de dotation sur l'exercice 2017 pour un montant de 250 000 €.

Valorisation du bénévolat
Sur l'exercice 2017, la participation d'une centaine de bénévoles de l'AAPAI a été valorisée à hauteur de 169.926 euros. Ce montant correspond à 7.117 heures valorisées à 22 euros (1,5 X smic chargé) + 150 heures valorisées à 45 euros (3 X smic chargé) + 6.602 euros de frais.

Passif social
Afin de respecter l'article L 123-13 du commerce qui impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale, nous avons évalué à 722 997 € l'engagement de l'AAPAI en matière d'Indemnités de Fin de Carrière au 31 décembre 2017. Ce montant est un montant brut + charges sociales. Il n'a pas été comptabilisé dans le bilan de l'AAPAI au 31 décembre 2017.

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

AAPAI 2017 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS — Annexe n°13

Créances douteuses au 31.12.2017			
	TOTAL HT	Taux provision	Provision
France LOISIRS	1 305,85	100%	1 305,85
TOTAL			**1 305,85**

Créances irrécouvrables au 31.12.2017	
	TTC
MORY DUCROS	128,25
MANULETTRES	1 019,34
CFD	756,00
NOCIBE	381,35
AB PLASTIC	181,06
TOTAL	**2 466,00**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

RETRAITEMENT DU RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPRISE DES EXCEDENTS ET DEFICITS DE L'ANNEE N-2

Pour les services de l'association financés par des fonds publics émanant de la DDSS ou de l'ARS, les produits d'exploitation comprennent:
- les subventions (prix de journée-dotation globale de fonctionnement) relatives à l'exercice
- la reprise de l'excédent ou du déficit de l'exercice N-2

De ce fait, il existe une discordance entre le résultat apparaissant au compte d'exploitation et le résultat économique.
Le tableau ci-dessous fait apparaître le rapprochement entre, d'une part, le résultat au compte d'exploitation et, d'autre part, le résultat comprenant la reprise de résultat N-2

Etablissements	Résultat Compte d'exploitation	Reprise de résultat n-2	Résultat bilan après reprise n-2
Siège Social	26 100,08	0,00	26 100,08
ESAT "Les Béjonnières"	119 553,86	0,00	119 553,86
ESAT "Les Trois Paroisses"	203 931,10	0,00	203 931,10
ESAT "La Gibaudière"	73 687,30	0,00	73 687,30
ESAT "Gérard Corre"	284 086,01	0,00	284 086,01
Hébergement "Les Béjonnières"	3 551,47	8 335,82	11 887,29
Hébergement "Les Trois Paroisses	-10 675,50	0,00	-10 675,50
UPHV "Foyer Le Ginkgo"	12 270,88	1 216,91	13 487,79
SAVS AAPAI	-15 444,71	0,00	-15 444,71
SAESAT AAPAI	628,39	2 931,93	3 560,32
Foyer de Vie "Les Claveries"	11 160,19	0,00	11 160,19
Action Associative	-38 634,91	0,00	-38 634,91
TPS "La Boutique Solidaire"	-12 167,04	0,00	-12 167,04
Travaux Commun et Etang	-343 350,35	0,00	-343 350,35
Vie Associative	2 326,04	0,00	2 326,04
TOTAL	**317 022,81**	**12 484,66**	**329 507,47**

SOREX
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers
3 rue Fernand Forest - BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01